



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2288

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mise en lumière du grand théâtre antique de Lyon-Fourvière à l'occasion de la Fête des Lumières 2017
- Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2288**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Mise en lumière du grand théâtre antique de Lyon-Fourvière à l'occasion de la Fête des Lumières 2017 - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le transfert du site-musée gallo-romain de Lyon-Fourvière à la Métropole de Lyon a été l'occasion pour celle-ci d'engager une démarche autour du projet scientifique et culturel de cet établissement pour développer :

- la fréquentation, qui a augmenté de plus de 20 % depuis 2015 et qui devrait dépasser les 100 000 visiteurs en 2017 ;
- la visibilité du site-musée gallo-romain pour l'extérieur avec la création de la marque Lugdunum, qui incarne le territoire archéologique romain de l'ère lyonnaise ;
- le rayonnement de cet établissement sur le territoire au travers de partenariats avec les autres musées et l'ensemble des acteurs touristiques de l'agglomération.

La Fête des Lumières 2016 avait été l'occasion de proposer pour la première fois une mise en lumière du site du grand théâtre antique de la colline de Fourvière. Suite au succès public de cette édition, il est proposé une nouvelle expérience à l'occasion de la Fête des Lumières 2017.

II - Objectifs

Dans le cadre de ses événements et animations culturelles, la Ville de Lyon organise, du jeudi 7 au dimanche 10 décembre 2017, la manifestation dénommée "Fête des Lumières Lyon".

Lyon est à la pointe de la création lumière et de ses évolutions technologiques. Elle accueille le monde et la "Lumière" chaque année à l'occasion de la Fête des Lumières. De l'expertise en lumière pérenne à l'organisation du festival durant 4 soirs depuis 1999, l'événement n'a cessé de prendre de l'ampleur et est devenu l'un des plus grands événements urbains au monde.

La Ville de Lyon organise en régie directe cet événement avec un savoir-faire unique en termes de connaissance du panorama de la création lumière, de gestion d'une manifestation de si grande ampleur sur l'espace public, de production technique, de modèle économique et financier, de politique marketing et communication au niveau d'un territoire.

Reconnue par le public et les professionnels comme la référence en termes d'événement lumière, cette fête urbaine nocturne appartient d'abord aux habitants de Lyon et de son agglomération, à qui elle offre l'occasion de revisiter leur ville pendant 4 soirs, à travers les rues, les bâtiments, transformés par la lumière.

La direction des événements et de l'animation de la Ville de Lyon, pilotera le projet du grand théâtre antique de Fourvière.

L'installation proposée cette année s'intitule "Balaha", librement inspirée d'une légende hindoue, raconte l'histoire d'un cheval magique qui s'échappe des voûtes étoilées. Surgi des blocs de pierre qui composent les gradins du théâtre, impétueux et curieux, il entraîne les spectateurs dans son sillage. Balaha va parcourir les mythes équestres des hommes sur les gradins du théâtre : cheval des parois des grottes préhistoriques, cheval de Troie, cheval des steppes et d'Amazonie, d'Afrique, puis cheval de cinéma en hommage aux premiers films stroboscopiques. Le cheval apparaîtra enfin monté par Louis XIV pour devenir emblème de Lyon.

L'œuvre, conçue en 7 tableaux, dure 12 minutes. 12 projections seront proposées chaque soir à raison de 3 par heure.

Le Théâtre de l'Odéon sera également mis en lumière avec une opération des "Lumignons du cœur" qui sera cette année au profit de l'association Laurette Fugain.

Le budget global, comprenant la production et la réalisation de l'œuvre du Grand Théâtre, la mise en lumière du théâtre de l'Odéon et les frais liés à l'accueil du public, s'élève à 300 000 €.

Le budget pour réaliser le projet au Grand Théâtre s'élève à 249 700 €. La Ville va bénéficier d'un apport en mécénat à hauteur de 140 000 € pour l'œuvre, sa participation propre au projet s'élève à 29 700 € et un soutien de la Métropole à hauteur de 80 000 €.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 80 000 € au profit de la Ville de Lyon.

Une convention financière définissant les modalités administratives et financières relatives à cette subvention est jointe au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de la Ville de Lyon dans le cadre du projet de mise en lumière du grand théâtre antique de Fourvière à l'occasion de la Fête des Lumières 2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017- compte 657341 - fonction 311 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.